



N° 210 DMP/00

Rabat, le 06/05/2020

Mmes/ Ms. LES PHARMACIENS RESPONSABLES
DES ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES INDUSTRIELS

Objet : Sécurisation de l'approvisionnement en spécialités pharmaceutiques et matières premières.

Mesdames/Monsieurs,

Vu la situation actuelle de pandémie COVID19 et dans le cadre de l'application des dispositions de la circulaire N°75DMP/00 relative, le ministère de la sante attache une attention particulière à la sécurisation de l'approvisionnement du marché national en médicaments.

Étant donné les difficultés rencontrées par des Établissements Pharmaceutiques Industriels pour l'acquisition de médicaments et des matières premières importés, nous vous prions de bien vouloir nous tenir informés de tout problème lié à l'importation de certaines spécialités pharmaceutiques ainsi que des matières premières pénalisant la production locale et ce au plus tard le lundi 11 mai 2020.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du secteur pharmaceutique industriel visant à contrer toute pénurie de médicaments sur le territoire national.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Ministère de la Santé
Direction du Médicament et de la Pharmacie
PI Bouchra MEDDAH
Chef de la Division du Laboratoire National
de Contrôle des Médicaments
Directeur du Médicament et de la Pharmacie PI

Ampliation :

- Président du conseil de l'ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR).

